



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 230703-02)

### SÉANCE DU 3 JUILLET 2023

*L'an deux mil vingt trois et le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

#### PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFLET, Alexandra BOUR, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.

#### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Marc CAMPANDEGUI ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Jean-Philippe OUSTALET.

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Amaia ETCHELECOU

### **OBJET :**

#### **VALIDATION DU SCHÉMA D'ORIENTATIONS TOURISTIQUES 2023-2030**

Monsieur le Maire rappelle que la commune, classée Station de Tourisme depuis 2018, a fait le choix de conserver la compétence touristique à l'échelle communale.

Bidart bénéficie de véritables atouts qui permettent d'asseoir son attractivité touristique. Des atouts naturels tels que ses plages, ses espaces naturels et ses paysages ; des atouts culturels liés à l'identité basque, la culture, le patrimoine local ainsi que des atouts structurels avec des équipements de qualité (hébergements, restaurants, voies cyclables, maillage de chemins piétons ...).

Cependant et au regard du contexte local fragilisé par plusieurs facteurs (tensions liées aux logements, mobilité, érosion, ...), la commune a souhaité redéfinir les enjeux et les axes stratégiques de sa politique touristique.

La première phase a consisté dans la réalisation d'un diagnostic en concertation avec différents acteurs : élus, techniciens, professionnels du tourisme, commerçants, touristes et habitants.

Cette phase a mis en évidence les atouts du territoire et les différentes problématiques identifiées par les acteurs du tourisme, les élus et les habitants.

Ces premières visites et échanges ont permis de dresser les constats suivants:

- il y a un fort attachement à Bidart partagé par tous et une ouverture vers l'autre,
- les points de vue sur les problématiques divergent selon la nature des acteurs, il manque un espace de dialogue et de médiation sur les sujets touristiques,
- le tourisme est souvent accusé de tous les maux (mobilité, logements, environnements...),
- le positionnement « plein air » de la destination est encore trop peu assumé malgré les actions engagées (schéma des mobilités actives, renaturation des espaces...),
- l'économie touristique repose sur une offre privée importante qui monte en gamme.

S'ajoute à ces constats le règlement d'usage voté à l'échelle de la CAPB instaurant le principe de compensation et ce, afin d'encadrer l'offre des meublés de tourisme en faveur du logement à l'année. D'un point de vue purement financier l'impact de cette nouvelle réglementation sur la taxe de séjour est difficile à évaluer.

Au regard du diagnostic établi et des enjeux identifiés, il a été proposé de valoriser un tourisme inclusif et responsable à forte valeur ajoutée sur la base des 3 axes suivants :

- la mise en place d'une Responsabilité Sociale et Environnementale territoriale pour Bidart en tant que commune et destination touristique,
- l'écriture d'un positionnement touristique assumé sur le plein air et sur des innovations différenciantes,
- la structuration d'une gouvernance adaptée aux nouveaux enjeux de dialogue entre parties prenantes.

Un plan d'action détaillé a été ainsi développé pour répondre à ces orientations. Il permet de valider la feuille de route de la politique touristique de Bidart pour les prochaines années afin de répondre à l'objectif suivant : instaurer une logique territoriale innovante et vertueuse qui tient la promesse du bien vivre ensemble en assumant la dimension touristique de la commune.

Ce document, permet d'acter les grands principes et orientations de la politique touristique de la commune. Il permettra également de revoir la convention d'objectifs et de moyens qui lie l'Office de Tourisme et la commune.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, avec vingt-sept voix pour et deux abstentions (M. Denis LUTHEREAU et Mme Isabelle CHARRITTON), approuve le schéma d'orientations touristiques 2023/2030.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le *7/10/23*  
et publication ou notification du *11/10/23*

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».